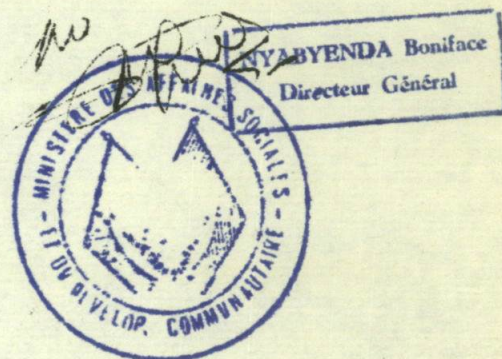


- 8) Brochure : La lutte contre l'analphabétisme dans le monde
- 9) Brochure : 8 Septembre 1982 : Informations Journée Internationale de l'Alphabétisation.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Développement Communautaire

GATABAZI Félicien.



NT.E.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

DECISION DE CONGE N° 1128 /15.00 DU
.....

MARS 1984

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif,

Vu le décret-loi du 19 Mars 1974 portant statut général des Agents de l'Administration Centrale, tel que modifié et complété à ce jour, spécialement en ses articles 1, 22 et 23;

Vu l'arrêté présidentiel n°218/09 du 2 Octobre 1975 portant mesures d'exécution du décret-loi du 19 Mars 1974 pour le personnel sous-contrat dans les Administrations Publiques, tel que modifié et complété à ce jour, spécialement en son article 8;

Vu la lettre de Mme MUJAWANARIYA Domina
du 23 Mars 1984

DECIDE :

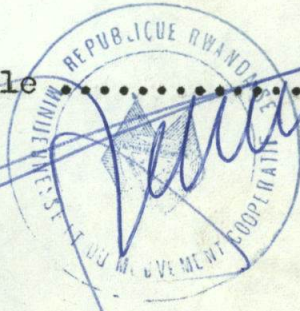
Article premier :

Il est accordé à Mme MUJAWANARIYA Domina
un congé de ...4... jours soit :
.... jours de repos portant sur l'exercice 19...
.... jours de repos portant sur l'exercice 19...
..4.. jours de circonstances portant sur l'exercice 1984

Article 2.

Le congé prend cours à dater du ...29 Mars 1984 et expire le 02 Avril 1984 au soir.

Kigali, le



C.P.I. à :

- ✓ - Monsieur le Directeur Général de la Jeunesse
KIGALI.-
- Monsieur de l'Encadrement et Formation
KIGALI.-
- Monsieur le Gestionnaire des Crédits au Ministère
de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
KIGALI.-